



Election à la Commission Administrative Paritaire Académique
Des personnels de santé et services sociaux
Académie de PARIS

Elections Professionnelles 2022

2 titulaires – 2 suppléants

Liste présentée par

La CGT Educ'action

Nom, prénom	Service, type établissement	Ville
1 – Mme HOUPILLART Sophie	Service social Elèves- Rectorat	Paris 19
2 – Mme LACY Emilie	Service social Etudiants- CROUS	Paris 5
3 – Mme BIROTA Claire	Service social Personnels- Rectorat	Paris 19
4 – Mme JOUBERT Nathalie	Infirmière- Collège Thomas Mann	Paris 13

Nombre de femmes : 4 Nombre d'homme : 0

SALAIRES

- Parce que les salaires sont dévalués depuis des décennies (21% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000) et que l'inflation explose...
- Parce que les heures supplémentaires et les primes sont source de concurrence et d'inégalités (notamment entre femmes et hommes) ...
- Parce que nous avons le droit de profiter d'une retraite en bonne santé et que le partage du travail est indispensable...

Il y a urgence à augmenter nos salaires (rattrapage immédiat et dégel du point d'indice), à gagner l'égalité professionnelle et à exiger la retraite à 60 ans.

PRÉCARITÉ

➤ Parce que la Loi de Transformation de la Fonction publique accentue la précarité, l'autoritarisme, les inégalités de traitement...

➤ Parce que le statut de fonctionnaire (qui garantit le service public pour tou·tes) est attaqué...

➤ Parce que la précarité touche tout le monde (personnels titulaires ou non) et fragilise nos conditions de travail...

Il y a urgence à mettre fin à cette loi, à exiger un plan de titularisation et à reconstruire un véritable service public d'éducation.

- Parce que le système actuel est soumis aux logiques libérales, génère et gère le tri social...

SENS DU MÉTIER

➤ Parce que le système fragmente les savoirs et les savoir-faire et vise à détruire diplômes et qualifications...

**Il y a urgence à porter un projet collectif de rupture, pour une École de l'émancipation et de l'épanouissement pour les personnels et les élèves.
Il y a urgence à retrouver du collectif et des libertés pédagogiques.**

CONDITIONS DE TRAVAIL

➤ Parce qu'accomplir nos missions sereinement et dans de bonnes conditions est de plus en plus dur...

➤ Parce que nos conditions de travail se dégradent profondément sous le poids des réformes et de politiques d'austérité...

Il y a urgence à garantir notre qualité de vie au travail et la qualité du service public d'Éducation.

Il y a urgence à réduire notre temps de travail, réduire les effectifs par classe et recruter massivement des personnels statutaires.

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

Du 1^{er} au 8 décembre, pour que votre voix compte : votez et faites voter



SALAIRES

- Nous revendiquons une Catégorie A type pour les AS et INFENES, reconnaissance à Bac+3 et Catégorie A+ pour les Conseiller·es Techniques comme les ingénieur·es et attaché·es ;
- promotion systématique dès lors où l'on est promouvable ;
- fin de la précarité et des inégalités : intégration des personnels contractuels ;
- nous refusons la rémunération au mérite et l'individualisation du traitement (RIFSEEP) : intégration des indemnités dans le traitement de base ;
- indemnité REP+ pour les ASS : application du jugement du Tribunal Administratif de Montreuil du 10 juillet 2020 suite à l'action de la CGT Éduc'Action !

DE TRAVAIL

CONDITIONS

- Création de postes en nombre suffisant pour les personnels, les étudiant·es et les élèves ;
- un service social de l'EN dans le 1er degré ;
- respect des obligations légales pour la médecine de travail et de prévention ;
- remboursement des frais réels de déplacement et de déjeuners lors de déplacements ;
- locaux et matériels adaptés ;
- application du cadre national de l'ARTT.

EXPERTISE PROFESSIONNELLE

- défense du secret professionnel ;
- financement et application du cadre légal des formations, espaces de réflexion professionnelle et groupes d'analyse de pratiques ;
- non à la création d'un logiciel par corps et partagé qui est contraire au respect de notre public !

DÉONTOLOGIE

NOS SERVICES

- maintien d'une hiérarchie issue du corps d'ASS pour les ASS et CTSS ;
- création d'un véritable service infirmier scolaire sous l'autorité d'un·e CT INFENES. Reconnaissance par les directions de ce service, culture et réflexion communes, travail d'équipe.



Élection à la CAPA des **INFENES** (Infirmier-ière de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur), **CTSS** (Conseiller-ière Technique Service Social), **ASSAE** (Assistant-e de Service Social des Administrations de l'État) de l'académie de **PARIS**

Élections professionnelles 2022

Liste présentée par

SNIES UNSA Éducation et SNASEN UNSA Éducation

2 TITULAIRES- 2 SUPPLEANT-E-S

4 FEMMES/0 HOMME



N° ordre	M. ou Mme	Nom d'usage	Prénom	Affectation	Corps d'appartenance
1	Mme	GARCIA	Pascale	Collège Jules Verne, Paris, 75	Infirmière
2	Mme	ILHAMI	Amina	Rectorat de l'académie de Paris, 75	Conseillère technique de service social
3	Mme	NASSET	Patricia	Lycée professionnel Camille Jenatzy, Paris, 75	Infirmière
4	Mme	MARTIN	Sandrine	Sorbonne Université, Paris 75	Infirmière



Proximité



Expertise



Collectif



Accompagnement



Humanisme



Cohésion



Bienveillance



Confiance



Négociation



Engagement



Équité



Écoute



Respect



Solidarité



Égalité

Je vote SNASEN / SNIES UNSA Éducation

pour avoir des conseils, des aides

et m'accompagner tout au long de ma carrière



**Le SNIES et le SNASEN,
plus que des syndicats, vos alliés du quotidien !**

Élections professionnelles 2022

- CAP des infirmier·es,
des assistant·es de service social,
des conseiller·es techniques de
service social
de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Supérieur



“L'UNSA
VOTRE ALLIÉE
DU QUOTIDIEN”

#JeVoteUNSA



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Élection à la commission paritaire académique compétente à l'égard des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat et des assistants de service social des administrations de l'Etat de l'académie de PARIS

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire (SNICS-FSU – SNUASFP-FSU)

2 titulaires – 2 suppléants (4 femmes – 0 homme)

1 – Mme Chantal CHANTOISEAU

Infirmière de l'EN et de l'ES

Paris 5 - Université Paris Cité – Paris (75)

2 – Mme Lillas TIMIZAR-LE PEN

Infirmière de l'EN et de l'ES

Collège La Grange aux Belles – Paris (75)

3 – Mme Fatima CHOUABI

Infirmière de l'EN et de l'ES

Lycée technologique Bâtiment-Saint-Lambert – Paris (75)

4 – Mme Fatima EL BOUJARFAOUI

Infirmière de l'EN et de l'ES

Collège Raymond Queneau – Paris (75)





ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Dans un environnement professionnel soumis à de profondes mutations qui dégradent nos conditions de travail, nous avons besoin de représentants du personnel expérimentés et combatifs. Offensifs, solides, respectés, nous portons avec pugnacité la voix des infirmières et des assistantes de service social de l'Éducation nationale. Avec la FSU, force incontournable et incontestable, nous exigeons des services publics capables de relever les défis du XXI^{ème} siècle. Parce que le collectif syndical est plus que jamais une nécessité, unissons-nous POUR GAGNER !

Saphia Guerreschi, secrétaire générale du SNICS-FSU

Brice Castel, secrétaire général du SNUASFP-FSU

Proposer, agir, gagner :

AVEC VOUS

Revalorisation des salaires, amélioration des conditions de travail, santé, formation, reconnaissance, locaux, matériels... vos préoccupations sont nos combats ! Pour gagner plus de droits, nous sommes dotés de véritables plateformes de revendications projetées vers l'avenir. Nous menons un syndicalisme démocratique de débats, de propositions et d'actions construites avec vous.

POUR VOUS

Fort d'un collectif syndical de proximité, présent dans toutes les académies - y compris les territoires d'Outre-mer - nous organisons une solidarité professionnelle et sommes à vos côtés au quotidien. Grâce à nos luttes, les infirmières ont obtenu une revalorisation indiciaire et les AS/CTSS une forte revalorisation indemnitaire. Mais, pour nous, c'est encore insuffisant. Nous exigeons la catégorie A type et l'intégration du régime indemnitaire dans l'indiciaire.

POUR LES ÉLÈVES & LES PERSONNELS

Notre priorité, c'est l'Égalité ! Le SNICS et le SNUASFP-FSU portent des propositions pour redonner du sens à nos missions. Nos mandats sont construits à partir des besoins des élèves, des étudiant·es et des personnels. Ils visent à réduire les inégalités sociales et de santé. Nous portons l'exigence d'un service public d'éducation fort, au service des citoyen·nes de demain.

AVEC CONSTANCE & DÉTERMINATION

Le chemin vers la reconnaissance de nos professions est encore long mais, forts de multiples victoires, notre enthousiasme reste intact. « Ils disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent », nos syndicats vous informent et rendent compte de leurs actions. Animé·es par des valeurs de transparence et d'équité, nous refusons le clientélisme, la démagogie & l'arbitraire.

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU





SUR LE TERRAIN

Indépendantes & engagées, nous sommes des infirmières et des assistantes sociales capables d'agir et de nous opposer lorsque c'est nécessaire. Nos militantes défendent tou-ttes les collègues, sans distinction, syndiqué-es ou non, quel que soit leur poste ou leur fonction.



Le SNiCS et le SNUASFP-FSU, c'est l'alliance de deux syndicats majoritaires capables de rassembler, de proposer et de mobiliser pour gagner.

« À la FSU, nous ne nous contentons pas du possible... NOUS REVENDIQUONS CE QUI EST JUSTE JUSQU'À OBTENTION ».

CAPA

Commissions Administratives Paritaires Académiques

Cette instance regroupe désormais le corps des infirmières EN-ES et celui des assistantes de service Social. Elle est décisive pour la défense de vos droits : recours entretien professionnel, refus temps partiel ou formation, conseil de discipline...

Grâce à vos votes, nous y siégerons pour continuer à vous défendre. Grâce à vos votes, nos professions seront également représentées au CSA, FS-SST, CAS ...

Dans un contexte où nos conditions de travail ne cessent de se dégrader, voter pour la FSU, pour le SNiCS et le SNUAS-FP, c'est l'assurance du soutien et de la défense de chaque collègue en difficulté, que ce soit dans le cas de décisions arbitraires, disciplinaires, de problèmes de santé, d'accidents...

CANDIDATE CAPA elle témoigne



Attachées à des valeurs démocratiques telles que la transparence et l'équité de traitement entre les personnels, élues, nous nous engageons à défendre avec force et détermination les infirmières et les assistantes de service social. Nous continuerons à vous accompagner pour les recours mutation et avancement.

Fatima Chouabi
Infirmière conseillère de santé

CANDIDATE CAPA elle témoigne



La FSU est la seule fédération syndicale qui garantisse notre présence dans les instances et dans les audiences à tous les échelons politiques concernant nos deux professions. Etre là pour porter en direct l'expertise de nos professions, voilà ce qui fait la différence !

Fatima El Boujarfaoui
Infirmière conseillère de santé

CANDIDATE CAPA elle témoigne



Voter SNiCS et SNUAS-FP, c'est faire le choix d'un syndicalisme qui œuvre à la reconnaissance de l'utilité sociale de nos professions en remettant de l'humain, de l'éthique et de la déontologie au cœur des débats.

Lilas Timizar Le Pen
Infirmière conseillère de santé

CANDIDATE CAPA elle témoigne



Voter pour la FSU, pour le SNUAS-FP, pour le SNiCS, c'est faire le choix de l'unité, de l'action, pour poursuivre la construction de nos identités professionnelles, fortes et autonomes, au sein de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Chantal Chantoiseau
Infirmière conseillère de santé



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER



ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES INFENES, CTSS ET ASSAE DE L'ACADEMIE DE PARIS

Elections professionnelles 2022

2 titulaires, 2 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la
Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE



-
1. **Mme BARNIER Claire, infirmière, collège P. Alviset, Paris 05, 75**
 2. **Mme HADJI Sonia, ASSAE, Collège J. Vernes, Paris 12, 75**
 3. **Mme HUBERT Karine, infirmière, Collège E. Pailleron, Paris 19, 75**
 4. **Mme ANDRIET Marie-Christine, Infirmière, Lycée H. Boucher, Paris 20, 75**

4 femmes, 0 hommes

Commission Administrative Paritaire Académique des INFENES, CTSS et ASSAE

VOTER FO C'EST DÉJÀ DÉFENDRE VOS DROITS EN TANT QU'INFIRMIÈRES, CTSS ET ASSISTANTES SOCIALES

L'AUGMENTATION DES SALAIRES C'EST MAINTENANT ET SANS CONTREPARTIE

- ▶ Rattrapage des 25% du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans
- ▶ Augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation

GRILLES INDICIAIRES

- ▶ Le reclassement des infirmiers et assistants sociaux sur la grille de catégorie A type
- ▶ La revalorisation de la grille des CTSSAE
- ▶ Le reclassement de tous les « ex IDE de la classe supérieure » dans le grade Hors-Classe et reclassement de tous les « ex AS principaux » dans le grade 2
- ▶ Une révision des grilles pour que toutes les IDE aient le même niveau de revalorisation
- ▶ Reconnaissance au niveau II (licence) du DEAS quelle que soit l'année d'obtention du DEASS

COMPLEMENT INDEMNITAIRE TECHNIQUE (C.T.I.)

ISSU DES ACCORDS DITS SÉGUR DE LA SANTÉ

- ▶ L'obtention du CTI pour tous les personnels de santé et les personnels sociaux de l'Education Nationale soit 49 points d'indice (et non une prime de 183 €) sans contrepartie.

N.B.I. NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

- ▶ L'attribution systématique de la NBI dite « handicap » pour les IDE/ASSAE exerçant dans un établissement accueillant des élèves bénéficiant d'une notification MDPH et a fortiori ceux accueillant des dispositifs particuliers

R.I.F.S.E.E.P.

(RÉGIME INDEMNITAIRE FONCTION EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

- ▶ Revalorisation de l'IFSE des personnels *a minima* sur le meilleur régime ministériel de la Fonction publique d'État
- ▶ Intégration totale dans le traitement indiciaire (base retenue pour le calcul du montant de la pension)
- ▶ La suppression de toutes les formes de rémunération au mérite

INDEMNITES REP+

- ▶ Le bénéfice de l'indemnité REP+ pour les IDE et les ASSAE y exerçant, à temps plein ou non

INDEMNITE DE TUTORAT

- ▶ Versement systématique aux agents tuteurs d'un stagiaire ou contractuel et *a minima* la même indemnité que nos collègues enseignants tuteurs

FRAIS DE DEPLACEMENT

- ▶ Remboursement systématique de tous les frais engagés dans et hors commune sur la base des indemnités kilométriques.
- ▶ Revalorisation systématique des indemnités kilométriques à hauteur du coût du carburant
- ▶ Remboursement de tous les repas pris en dehors de l'établissement de résidence administrative

PENSION

- ▶ Retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 annuités.
- ▶ Maintien de notre régime de retraite avec une pension calculée sur la base de 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois

POUR LA CREATION MASSIVE DE POSTES SOUS STATUT

- ▶ La création massive de postes d'infirmiers et d'assistants sociaux (pour les AS, dans les 3 services : élèves, personnels et étudiants)
- ▶ Le recours systématique aux listes complémentaires en cas de postes vacants
- ▶ Le recrutement de titulaires par voie de concours ou de détachement et l'arrêt des recrutements sur poste à profil
- ▶ La réintégration immédiate des personnels suspendus et l'abrogation de l'obligation vaccinale

STATUT

- ▶ Le maintien du statut et des missions des infirmiers et assistants sociaux à l'Education Nationale
- ▶ L'abrogation de la loi 3 DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification)
- ▶ Le strict respect des missions définies par les circulaires de 2015 (IDE) et de 2017 (ASSAE)
- ▶ Le strict respect de l'ARTT (10% forfaitaire, temps de pause comprise comme du temps de travail, jours fériés encadrés récupérables, heures majorées en internat...)
- ▶ Mise à jour du B.O. sur l'organisation des soins et des urgences pour les IDE avec un « véhicule légal » pour l'administration de médicaments.
- ▶ Abrogation de l'obligation d'inscription à l'Ordre National Infirmier
- ▶ Contre l'intervention du service social dans le 1^{er} degré sans postes, encadrement, formations, et moyens spécifiques dédiés
- ▶ Suppression du jour de carence

FORMATION / RECLASSEMENT

- ▶ Droit à la formation qualifiante incluse dans le temps de travail ; prise en charge des frais de scolarité pour les formations diplômantes
- ▶ Mise en place de supervisions et/ou échanges de pratiques
- ▶ Droit au reclassement en cas d'inaptitude, aux postes adaptés, aux allègements de service..

PROMOTION, MOUVEMENT

- ▶ L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique qui a mis fin à l'examen en CAP des promotions et du mouvement
- ▶ L'augmentation des taux de promotion à 20% pour les AS et 30% pour les IDE
- ▶ Le rétablissement du droit à la liste d'aptitude aux fonctions de CT pour les « ex ASP »

Je vote FO en 3 clic

1 | **C.S.A. Ministériel** (Comité Social d'Administration qui fusionne, CHSCT et Comité Technique Ministériel)
Liste nationale FNEC FP-FO

2 | **C.S.A. Académique** (Comité Social d'Administration)
Liste académique FNEC FP-FO

3 | **C.A.P.A. des INFENES, CTSS et ASSAE**
(Commission Administrative Paritaire Académique)
Liste SNFOIEN et SNFOASEN avec la FNEC FP-FO